

Sommaire

Les objectifs de simplification et de sécurisation de la réforme des régimes d'autorisation d'urbanisme,

Hubert CHARLES

Agrégé des Facultés de droit, Professeur honoraire à l'Université de Nice Sophia-Antipolis

Le champ d'application des nouvelles autorisations : une simplification qualitative ?

Patrice IBANEZ

Maître de conférences HDR à l'Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III,
Avocat au barreau d'Aix-en-Provence

L'articulation des régimes d'autorisation : une simplification du principe d'indépendance des législations et des procédures ?

Jean-Pierre FERRAND

Maître de conférences à l'Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III,

Instruction des demandes et intervention des décisions : de meilleures garanties pour les pétitionnaires ?

Marie-Christine MEHL-SCHOUDER

Premier conseiller au Tribunal administratif de Nice

La mise en œuvre des nouvelles autorisations d'urbanisme : une plus grande sécurité des droits acquis ?

Philippe BAFFERT,

Chef du bureau de la législation et de la réglementation, DGUH, Ministère de l'Équipement

La remise en cause contentieuse des autorisations d'urbanisme : vers une limitation des contestations devant le juge administratif ?

Lilian BENOIT

Vice-président du Tribunal administratif de Marseille

L'évolution de la notion d'achèvement des travaux : vers une simplification des régularisations et des sanctions ?

Le constat des constructions irrégulières

Emilie PERRIER

Chef du service du contentieux pénal de l'urbanisme, DDE des Bouches-du-Rhône,

Les sanctions des constructions irrégulières

Ludovic PILLING

Vice-procureur de la République près le Tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence

La régularisation des constructions irrégulières ou la sécurisation des constructions existantes

Mansour KADA YAHYA

Direction de l'Urbanisme, Ville d'Aix-en-Provence